

Admission à la formation infirmier(e)



ADMISSION FORMATION INFIRMIERE IMFSI PERPIGNAN 2020

[Télécharger la liste des candidats admis à la formation infirmière](#)

INSCRIPTIONS DES CANDIDATS SUR LA PLATEFORME PARCOURSUP

Sont concernés :

- les néo-bacheliers ;
- les bacheliers en réorientation ;
- les candidats étrangers ayant un baccalauréat ;
- les reconversions professionnelles titulaires du baccalauréat et ne justifiant pas d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale ;
- les étudiants PACES ayant validés la première année ;
- les infirmiers diplômés d'état hors Union Européenne (UE)
- les infirmiers diplômés d'état Union Européenne non réglementé

=====> [parcoursup](#)

[consulter la fiche d'information parcoursup](#)

INSCRIPTIONS DES CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Sont concernés :

- Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

=====> « [DOSSIER D'INSCRIPTION SELECTION IDE 2020-CANDIDATS FPC](#) »

=====" [AVENANT A LA NOTICE D'INSCRIPTION DU 20 mai 2020](#) "

INSCRIPTIONS DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE AUTORISATION PERMETTANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MEDECIN OU DE MAÏEUTICIEN EN FRANCE OU A L'ETRANGER ET LES PERSONNES TITULAIRES DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES

Sont concernés :

Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger et les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales

=====> « [DOSSIER D'INSCRIPTION ADMISSION IDE 2020 - CANDIDATS MEDECINS - MAIEUTIENS](#) »